

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20260506_62/373
	Du 5 juin 2026 à 18 heures 00
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 24 De Votants : 26 Absents ayant donné procuration : 2 Absents excusés sans procuration : 1 Absents non excusés sans procuration : 0 <u>Objet :</u> ASSOCIATIONS : Approbation de la convention de mise à disposition des bâtiments communaux et équipements sportifs municipaux pour la durée du mandat	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Florence DUSSAUT ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Sophie GIMENO ; Gwendoline PELLISSIER ; Gautier CASES ; Pauline DELOFFRE ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Florence COMTE Etaient absents excusés avec procuration : Antoine GIRON pouvoir à Florence COMTE, Morganne SAUNIER pouvoir à Isabelle MAZAY Etaient absents excusés sans procuration : Marc SERVILE Etaient absents non excusés sans procuration :

Monsieur BALLESTEROS, rapporteur,

Présente la convention de mise à disposition d'un bâtiment et/ou d'un équipement sportif municipal entre la commune de Caveirac et toutes les associations qui utilisent régulièrement des salles, bâtiments et équipements communaux. Cette convention a été validée par la commission des sports et associations réunie le 5 mai 2026

Elle sera signée pour la durée du mandat entre la commune de Caveirac et l'association concernée.

Le rapport de Monsieur BALLESTEROS, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE le rapport

DÉCIDE la mise en place d'une convention type de mise à disposition d'un bâtiment ou équipement sportif municipal entre la commune et une structure associative sur la base du modèle présenté en annexe.

PRECISE que ces dispositions resteront applicables pour la durée du mandat sous réserve d'une nouvelle décision des membres de l'assemblée délibérante.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer la convention et à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présent délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 8 juin 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI.....

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 030-213000755-20260605-DE2026050662373-DE



PAGE registre N° :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>